



**Conseil d'administration**  
**Séance du 12 décembre 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 70/2022	QUESTIONS BUDGETAIRES Budget Initial 2023
------------------------------------	--

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu l'article R719-68 du code de l'éducation  
Vu l'article 33 des Statuts de l'Université

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

**Autorisations d'emplois :**

1 387 ETPT sous plafond Etat ; 1 589,91 ETPT sous plafond global.

**Autorisations d'engagement :**

- sur le budget principal : 163 931 536,97 €
- sur le budget du SAIC : 1 888 769,62 €
- sur le budget de la Fondation : 387 000,00 €

**Crédits de paiement :**

- sur le budget principal : 176 311 277,74 €
- sur le budget du SAIC : 1 888 769,62 €
- sur le budget de la Fondation : 387 000,00 €

**Prévisions de recettes :**

- sur le budget principal : 164 224 914,53 €
- sur le budget du SAIC : 1 696 876,00 €
- sur le budget de la Fondation : 387 000,00 €

**Solde budgétaire :**

- sur le budget principal : -12 086 363,21 €
- sur le budget du SAIC : 191 893,62 €
- sur le budget de la Fondation : 0 €

Le Conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

**Variation de trésorerie :**

- sur le budget principal : -12 536 363,21 €
- sur le budget du SAIC : 191 893,62 €
- sur le budget de la Fondation : 0 €

**Résultat patrimonial :**

- sur le budget principal : -3 148 395 €
- sur le budget du SAIC : 178 579 €
- sur le budget de la Fondation : 0 €

**Capacité d'autofinancement :**

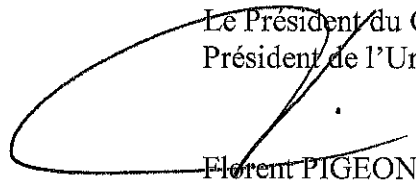
- sur le budget principal : -183 395 €
- sur le budget du SAIC : 295 579 €
- sur le budget de la Fondation : 0 €

**Variation du fonds de roulement :**

- sur le budget principal : -12 058 678 €
- sur le budget du SAIC : -62 292 €
- sur le budget de la Fondation : 0 €

A Saint Etienne le 13 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 27

CONTRE : 0

ABST : 0